



Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille
Avis motivé N°072022
relatif au projet de contrat territorial 2023-2025 de l'Ouest-Cornouaille

CONTEXTE

Le Projet de Territoire pour l'Eau (PTE) 2020-2025 de l'Ouest-Cornouaille comprend le Contrat Territorial (CT) 2020-2022 et le Contrat Territorial 2023-2025.

Le premier contrat territorial de l'Ouest-Cornouaille, porté par le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Afin de poursuivre les actions de reconquête de la qualité de l'eau et de restauration des milieux aquatiques sur les bassins versants de l'Ouest-Cornouaille, le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille, la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, la Communauté de Communes Cap Sizun – Pointe du Raz, Douarnenez Communauté, le syndicat intercommunal des eaux du Goyen, le syndicat mixte des eaux du nord Cap-Sizun, souhaitent s'engager dans un nouveau contrat territorial sur la période 2023-2025.

La CLE dispose de plusieurs éléments pour émettre un avis sur le projet :

- l'état écologique des masses d'eau de l'Ouest-Cornouaille,
- les enjeux et les objectifs définis par le SAGE Ouest-Cornouaille,
- le bilan du contrat territorial 2020-2022
- la stratégie et le plan d'actions prévisionnel du contrat territorial 2023-2025.

AVIS DE LA CLE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Conformément à la demande de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille s'est réunie le 12 décembre 2022 pour :

- donner un avis motivé sur les objectifs et la stratégie du projet de contrat territorial 2023-2025 de l'Ouest-Cornouaille,
- évaluer la cohérence des actions proposées avec les orientations et les objectifs du SAGE Ouest-Cornouaille

La CLE émet les observations suivantes :

- Le contrat territorial 2023-2025 répond aux objectifs du SAGE
- Les actions programmées sont cohérentes avec l'état des masses d'eau du territoire.
- La prise en compte des enjeux liées à l'eutrophisation (algues vertes et cyanobactéries) et de reconquête de la qualité de l'eau sur les aires d'alimentations des captages prioritaires répond aux attentes de la CLE.
- La stratégie de renforcement de la territorialisation des actions et le développement des solutions fondées sur la nature (bocage, zones humides) sont cohérent avec les conclusions du bilan du premier contrat territorial.
- La CLE souhaite être associée au suivi de la mise en œuvre du contrat territorial et à la validation du plan de lutte contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentations des captages prioritaires et sensibles

Compte-tenu de ces éléments et en soutien à la dynamique engagée sur la période 2020-2022, la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille émet un avis favorable sur le contrat territorial 2023-2025 de l'Ouest-Cornouaille.

Éric Jousseume
Président, CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

